

VILLE DE
SAINT-QUENTIN

OBJET

AMENAGEMENT ET
URBANISME - Cession
d'un terrain sis à l'angle
de la rue Racine et de la
rue des Arts.

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
24/09/19

Date d'affichage :
08/10/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 41

Nombre de Conseillers
votant : 41

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 OCTOBRE 2019 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique RYO, M. Christian HUGUET, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Françoise JACOB, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Paul GIRONDE, Mme Maryse SEFIKA, Mme Colette BLERIOT, Mme Denise LEFEBVRE, M. Gilles GILLET, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Agnès POTEL, M. Karim SAÏDI, M. Philippe CAMELLE, Mme Caroline ALLAIGRE, Mme Najla BEHRI, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. José PEREZ.

Sont excusés représentés :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Serge MARTIN représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Jean-Claude NATTEAU représenté(e) par M. Christian HUGUET, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)(s) :

Mme Sylvie SAILLARD, M. Florian DEMARCQ, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Stéphane ANDURAND

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Monsieur Cyril TROCME demeurant à l'angle de la rue Racine et de la rue des Arts à SAINT-QUENTIN, souhaite acquérir une emprise foncière appartenant à la Ville, mais située dans sa propriété, et non affectée à un usage public.

Il s'agit d'une régularisation foncière, le terrain concerné représente une superficie d'environ 25 m², à prendre sur une emprise communale de plus grande importance, qui fera l'objet d'une division cadastrale.

Dans le respect de l'estimation de France Domaine, cette cession pourrait intervenir au prix de 120 €. Les frais de rédaction des actes ainsi que les frais annexes seront entièrement à la charge de l'acquéreur.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, après avis de la Commission des Finances :

1°) d'approuver la cession de la parcelle de 25 m² à prendre sur la parcelle communale de plus grande importance située à l'angle de la rue Racine et de la rue des Arts à SAINT-QUENTIN, au profit de Monsieur Cyril TROCME ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait, aux conditions exposées dans le présent rapport, moyennant le prix de 120 € ;

2°) de décider que l'acte correspondant sera établi en la forme administrative par la Ville, les droits de mutation et les frais de publication resteront à la charge de l'acquéreur ;

3°) d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes relatifs à cette cession qui en seront la suite ou la conséquence.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20191001-47113-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/19

Publication : 08/10/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation